

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE,

OCTIDI 28 Messidor.

(Ere vulgaire)

Jeudi 16 Juillet 1795.

Avantage remporté sur les Autrichiens dans l'état de Gènes. — Dispositions des Français pour passer le Rhin. — Nouvel ordre établi dans les administrations de la Belgique. — Descente de quelques émigrés dans le Calvados. — Mémoire sur les rentes — Victoire sur les Espagnols — Discussion sur les corps électoraux. — Articles de la constitution décrétés. — Motion d'ordre de Jean de Bry.

A V I S.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Messidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver l'interruption. Depuis le commencement de ce mois, le prix est de 55 liv. pour six mois, et 30 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui ne se sont pas conformés ou qui ne se conformeront pas à ce nouveau prix, sont priés d'en faire passer le complément, à moins qu'ils ne préfèrent de recevoir cette feuille au prorata de la somme qu'ils auront envoyée.

I T A L I E.

De Gènes, le 25 juin.

Le citoyen Villars a reçu hier la lettre suivante du général Haharpe, datée de Vado, le 24.

« Je vous informe qu'aujourd'hui à midi, l'ennemi, au nombre de 10,000 hommes, m'a attaqué sur cinq colonnes; par-tout il a été repoussé & mis en pleine déroute; les combats ont duré sept heures, & les Autrichiens ont laissé sur le champ de bataille 300 morts & 500 blessés; dans le nombre des derniers se trouve le général Buckarin, & les deux lieutenans-colonels des régimens de Nadasti & d'Alvinzy. Notre perte est de 33 blessés & 15 tués. J'espère de recommencer demain ».

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 23 messidor, (11 juillet, v. st.)

Les préparatifs qui se font sur les bords du Rhin pour tenter le passage de ce fleuve, n'ont jamais été aussi actifs qu'en ce moment de la part des généraux républicains; ils ont lieu à-la-fois sur plusieurs points, dont voici les principaux. Il se forme un grand rassemblement de troupes, de bateaux & de pontons au-dessus de Coblenz; un autre corps est rassemblé près d'Andernach, & un troi-

sième entre Bonn & Cologne: ce dernier menace de passer le Rhin à Malheim. De tous ces préparatifs guerriers, l'on conclut ou que la paix s'éloigne encore avec l'Autriche, ou bien ce qui est plus probable, que les Français en menaçant d'envahir l'intérieur de l'Allemagne, forceront par ce moyen le corps germanique à conclure la paix avec l'expédition.

L'on écrit du Bas-Rhin que deux mille prisonniers français viennent de passer le Rhin à Wesel, pour être remis aux commandans des troupes républicaines, comme il en a été convenu dans le traité de paix conclu entre la Prusse & la France. D'autres divisions de prisonniers doivent encore arriver successivement.

Les représentans du peuple en mission ici, continuent à faire tous leurs efforts pour ramener le bon ordre dans le gouvernement de la Belgique: pour cet effet, il paroît qu'ils vont s'entourer d'un conseil composé d'hommes probes autant qu'instruits, qui dirigeront avec eux les affaires publiques. L'on regarde aussi comme certains, des changemens dans toutes les parties de l'administration dont on veut éloigner tous les individus qui ne jouissent point d'une confiance méritée, & ceux qui sont intéressés à la conservation des abus monstrueux qui existent.

Les assignats continuent toujours à exciter un grand mécontentement parmi le militaire. A Anvers, il y a eu des troubles assez sérieux pendant deux jours, une partie de la garnison ayant refusé son paiement: aujourd'hui il paroît que ces désordres sont apaisés, & quelques-uns des plus entêtés de ces militaires ont été envoyés à la citadelle. Ici la garde municipale refusoit hier de monter la garde pour la même cause, & elle n'y a consentie qu'après des promesses d'un changement de traitement. Voici le raisonnement du militaire pour justifier sa conduite: Les représentans fixant le cours des assignats à un liard la livre, on ne les reçoit que pour cette valeur, & l'on veut que nous, qui n'avons que dix sols par jour, les prenions au pair. Malheureusement ces plaintes ne paroissent que trop bien fondées.

FRANCE.

De Paris, le 27 messidor.

Voici ce qu'on mande de Caen, en date du 22 messidor :

« Des vaisseaux ennemis ayant pavillon blanc, portant des anglais ou émigrés, & probablement les uns & les autres, après avoir essuyé du fort de la Honque une canonnade qui a coupé le mât de hune d'une frégate, ont été effectuer une descente sur un banc de sable que l'on appelle l'isle de Saint-Marçon, située à deux lieues en mer, & presque en face du fort de la Honque. Des pêcheurs de notre côte ont été forcés d'amener par l'un de ces vaisseaux qui croisent dans la rade du Havre, & qu'ils ont été bien accueillis par l'équipage, composé de presque tous français, au point que le commandement des manœuvres se fait même en français. On leur a donné en échange de leur poisson une très-grande quantité de biscuit, & on leur a promis l'abondance s'ils vouloient seconder le parti monarchique, c'est-à-dire *Monsieur*, qu'on leur a annoncé, être proclamé roi ».

Les négociations avec l'Espagne ont été reprises depuis quelques jours; mais ce n'est plus à Basle, c'est aux Pyrénées qu'elles se continuent & qu'elles doivent se terminer.

Réplique à une réponse.

J'avois avancé, citoyen, dans mes observations sur le rachat des rentes foncières & perpétuelles, que la justice, la raison & l'humanité réclamaient contre la faculté d'en rembourser le capital avec une monnaie, dont la valeur réelle étoit à sa valeur nominale, comme un à trente-cinq.

Vous me répondez, « qu'il paroît que je prends plus d'intérêt à la conservation des rentes qu'à celle de la république & de la monnaie républicaine ».

Quoi! ce n'est pas prendre intérêt à la conservation de la république & de sa monnaie, que d'avancer une vérité connue de quiconque a fait marché, & reconnue par l'assemblée elle-même? Mais si votre supposition étoit vraie, il s'ensuivroit nécessairement que ceux-là seuls prennent intérêt à la république, qui ne mettent aucune différence entre la valeur nominale de l'assignat & sa valeur réelle, ou celle de l'argent; par conséquent, vous feriez autant d'ennemis à la république & à sa monnaie, qu'il y a de gens qui savent compter; vous ne laisseriez pas même pour partisans à cette république la convention qui l'a fondée. Certes, citoyen, ce n'est pas là votre intention. Mais voyez jusqu'où vous a conduit le désir de commencer votre lettre par un mot piquant; c'est le seul que je me permettrai de relever parmi ceux dont votre lettre fourmille, pour ne traiter que la question.

Vous me faites avancer: « Qu'il ne faut rembourser ni le capital des rentes, ni les rentes elles-mêmes, avec des assignats à leur valeur nominale ». (Je n'avois pour miennne que la moitié de la proposition, & je vous reads l'autre que vous m'avez prêtée, sans doute pour que réponse se fit; je n'ai jamais parlé que du capital & non de la rente.) Et vous continuez, en disant: « Que comme c'est aujourd'hui le seul usage qu'on puisse faire de cette monnaie à sa valeur nominale, il auroit été plus simple à moi de dire que les assignats ne sont bons à rien... » Examinez les conséquences de votre raisonnement. Le paiement des rentes ou le remboursement de leur

capital, est, selon vous, le seul usage qu'on puisse faire de l'assignat à sa valeur nominale, & vous en concluez que si on ne les employoit pas à cet usage, ils ne seroient plus bons à rien. Il s'ensuit donc que le jour où toutes les rentes auront été remboursées, les assignats ne seront plus bons à rien; or, comme ces remboursements s'opèrent avec une rapidité effrayante, une conséquence tout aussi nécessaire, tout aussi funeste, c'est le prochain anéantissement des assignats. Ainsi donc, citoyen, vous qui m'avez accusé en commençant de ne pas aimer la république & le papier républicain, parce que j'avois osé parler de la perte qu'il éprouve, vous avilissez le papier-monnaie au point d'annoncer son anéantissement comme prochain. Je vous le demande; est-ce prendre intérêt à la conservation de la république? Quel est celui de nous deux qui a été entraîné à lui nuire, ou vous par votre prévention contre les propriétaires de rentes, ou moi par la prédilection que vous me reprochez?

Dans cette supposition de l'anéantissement du papier, vous faites très-bien sentir la perte qu'éprouveroit le débiteur de rentes à payer en numéraire métallique dont la valeur seroit d'autant plus forte que les métaux précieux seroient devenus plus rares; & cette vérité s'applique au paiement annuel de la rente. Sans doute, à l'époque où une même quantité d'argent, à raison de sa rareté, achètera une plus grande quantité de travail, le débiteur, obligé de payer sa rente en cette monnaie, sera momentanément lésé, jusqu'à ce que le numéraire métallique soit devenu plus abondant; or, cette perte légère du débiteur est-elle à comparer à la perte qu'il a éprouvée quand l'assignat, qui étoit le seul instrument d'échange, valoit trente-cinq capitaux pour un? Quant au capital, qu'est-ce qui oblige le débiteur à le rembourser? Vous oubliez sans cesse que le droit de se racheter d'une rente foncière en perpétuelle, est une faculté accordée au débiteur par un décret de l'assemblée constituante, j'ose dire, aussi injuste qu'impolitique, & que le propriétaire ne peut pas plus exiger le remboursement, qu'il ne peut le refuser quand on le lui offre; que par-là tout l'avantage est pour le débiteur. Ainsi quand même on eût exigé de lui qu'il remboursat le capital en assignats, d'après l'échelle proportionnelle décrétée par l'assemblée, on ne lui eût fait aucune espèce de tort, puisqu'il étoit libre de ne pas en user.

Si vous aviez voulu voir qu'il ne s'agit que d'un remboursement forcé de la part d'un des contractans, & volontaire pour l'autre, quand je déplorais le sort de femmes, de vieillards, qui n'avaient pour toute fortune que de ces espèces de rentes, étoient ruinés par leur remboursement & s'étoient donnés la mort ne pouvant supporter les horreurs de la misère, auriez-vous eu le courage, citoyen, d'opposer, comme vous le faites, à ce tableau trop vrai & trop déchirant, le tableau hypothétique « de femmes, de vieillards & même de jeunes gens qu'on verroit se tuer (dites vous) si on les forçoit à rembourser soit en espèces soit à un taux trente fois plus fort? Pensez-y bien, citoyen; durus est hic sermo.

J'ai blâmé l'habitude de l'assemblée à renvoyer à ses comités les questions les plus simples ou qu'il étoit pressant de résoudre, & les avis fraternels qui terminent votre lettre, me prouvent que vous supposez que je blâme l'existence des comités. Non, citoyen, je pense que c'est à des comités qu'il faut adresser les questions épineuses, difficiles, compliquées. C'est au comité de

législateurs ont fait de cet rembo seulement Ils ont rembo propriétaire. un comitours de de ren peu co comités pronif, é Vou répond Cette p nous d comme les opi pénétré tourné ce qui peuvent écri

Salut

C O

Nous

par l'ins vil ent le plus hle tou de-Bry & jouté été décr Legen célèbre la liberté les patri leur des punis, i qui ont que le o Camba

Le génè tales, le com

CIT

L'exéc que déjà Piet. L'en des & ra rallier à Montdrag que celles

législation que mes compatriotes du département du Gard ont fait parvenir des mémoires pour demander le rapport de cette loi de l'Assemblée constituante, qui permet les remboursemens des rentes foncières, connues dans le Midi seulement, & provenant de *baux à locataire perpétuel*. Ils ont démontré dans ces pétitions, que la faculté de rembourser ces sortes de rentes, portoit atteinte à la propriété, & une atteinte plus funeste encore à l'agriculture. C'est là une question qu'il importe de mûrir dans un comité, & dont la décision doit être soumise aux lenteurs d'un rapport. Mais la suspension provisoire du droit de rembourser jusqu'à ce rapport, est une question si peu compliquée & si urgente, que la renvoyer à un comité, c'est rendre, pour peu que l'ajournement se prolonge, & la question provisoire & le rapport définitif, également superflus.

Vous avez cru me répondre, citoyen, & vous n'avez répondu qu'à votre idée, & vous n'avez poursuivi qu'elle. Cette préoccupation ne nous est que trop familière quand nous discutons; nous nous trouvons quelquefois contraints, comme malgré nous, à attribuer à notre adversaire, ou les opinions, ou les erreurs, dont nous sommes seuls pénétrés: alors nous ressemblons à ces enfans qui, ayant tourné quelque tems dans un sens, croient que c'est ce qui les entoure qui tourne: à peine, dit Lucrece, peuvent-ils se défendre de craindre que le toit ne les écrase de sa chute:

Atria versari, & circumcursare columnas.

Salut & fraternité.

T. GUIRAUDET.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DOULCET.

Suite de la séance du 26 messidor.

Nous avons dit hier que les airs patriotiques exécutés par l'Institut national de musique, avoient excité le plus vif enthousiasme. Celui de tous qui a été entendu avec le plus de transport, est l'hymne des Marseillais; l'Assemblée toute entière s'est levée à plusieurs reprises. Jean-de-Bry a demandé que cet hymne soit inséré au bulletin & joué chaque jour à la parade. — Cette proposition a été décrétée à l'unanimité.

Legendre dit qu'il croit devoir saisir l'instant où l'on célèbre une des premières & des plus belles époques de la liberté, pour appeler la justice de la convention sur les patriotes innocens qui peuvent être en prison par l'erreur des sections. S'il est juste que les coupables soient punis, il ne faut pas laisser gémir dans les fers ceux qui ont l'âme & les mœurs pures. — Bailleur annonce que le comité s'occupe de cet objet.

Cambacérés a lu la lettre suivante :

Au quartier-général de St-Sébastien, le 18 messidor, l'an troisième de la république, une & indivisible.

Le *général en chef de l'armée des Pyrénées Occidentales, aux citoyens représentans du peuple, composans le comité de salut public de la convention nationale*

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

L'exécution du plan de l'ouverture de cette campagne, que déjà je vous ai communiqué, a eu un succès complet. L'ennemi, sans doute étonné de nos démarches hardies & rapides, a fui avec précipitation, cherchant à se rallier à notre droite dans les positions qui couvrent Montdragon & les Salins du Guipuscoa, & à notre gauche sur celles qui couvrent la place de Pampelune.

Le 10, la première division, aux ordres du général de brigade Villot, a commencé le mouvement par le passage de la Deva, l'attaque des retranchemens qui défendoient cette rivière, & celle du camp qui les protégeoit. La demi-brigade, commandée par le chef de brigade Monroux, s'est engagée dans un gué en colonne serrée; & malgré le feu de plusieurs batteries croisant sur elle, elle a gagné le milieu de la rivière. Ne pouvant passer plus loin, ayant de Peau jusqu'au cou (parce que le gué, formé de Sabie mouvante, avoit disparu), elle a rebroussé chemin, mais toujours en ordre, toujours en masse, sans que personne quittât son rang; elle est venue se précipiter dans un autre gué qu'elle a passé avec la plus fière audace.

La rivière passée par nos troupes, les retranchemens ont été enlevés de vive force; neuf piéces de canon, dont ils étoient armés, sont tombées entre nos mains. Le champ de bataille a été couvert de morts; environ 200 prisonniers & un drapeau pris par un lieutenant du troisième bataillon de Lot & Garonne, sont restés en notre pouvoir. Nous n'avons perdu que 7 à 8 hommes; le nombre des blessés est peu considérable.

Telle a été, citoyens représentans, la journée brillante du 10. La gauche de l'ennemi forcée, nos troupes triomphantes ont continué leur marche pour venir cerner l'ennemi à son quartier-général à Egera, tandis que des colonnes de front & de flanc se portoit les premières sur le camp de la fameuse position d'Elonua, les secondes sur Villareal & Escasga, flanc retranché de cette division ennemie. Cette fois, l'ennemi, intimidé par l'audace de la veille, n'a présenté aucune résistance aux premières colonnes: effrayé de l'impétuosité de celle partie de Tolosa, il n'a pu tenir long-temps dans les positions de Villareal qu'il vouloit défendre; il a exécuté sa retraite sur les hauteurs de Montdragon; il s'est ainsi soustrait aux coups que nous devions lui porter le 11, qui devoit être sur ce point le jour fatal pour lui.

La matinée du 12 a été consacrée au repos, bien nécessaire, pour délasser la troupe d'une marche pénible de près de trois jours entiers.

L'après-midi elle se remit en marche; le 13 au matin, partie de ces colonnes se divisèrent par la cime des montagnes pour attaquer l'ennemi le 15, à Lecomber, position des plus avantageuses & des plus aisées à défendre; m'attendant à une résistance vigoureuse, j'avois pris mes dispositions en conséquence. Des colonnes parties de Tolosa & d'Andouen devoient attaquer le centre & la droite, tandis qu'une forte colonne, partie du Col-d'Arquin, devoit, par des marches forcées, à travers le pays ennemi, tourner entièrement l'armée espagnole & lui couper toute retraite.

L'ennemi, effrayé de nos mouvemens, n'a pas osé nous attendre; il a fait, dans la nuit du 14 au 15, une retraite précipitée; il a craint de s'arrêter à des camps retranchés qu'il avoit en seconde ligne, & les a abandonnés sans brûler une amorce: il a agi prudemment; car jamais peut-être dans les montagnes un grand mouvement ne s'est exécuté avec autant de précision. Le 15, à trois heures du matin, toutes les colonnes étoient à leurs positions; & en s'apercevant au premier rayon du jour, elles m'ont eu que le regret de ne pas trouver l'ennemi à combattre. Pendant cette heureuse expédition, 500 hommes de la cinquième division, commandés par le chef de brigade Lefranc, ont favorisé notre mouve-

ment en se portant sur les hauteurs qui dominent les cantonnemens ennemis dans cette partie; ils ont attaqué l'ennemi, l'ont repoussé & contenu ainsi toute la journée.

Je laisse au général Willot le commandement des troupes qui composent la division de Lecumberg, & je lui donne l'ordre d'attaquer l'ennemi qui s'est retiré sur les hauteurs d'Iratoua, position importante, vigoureusement fortifiée, & qui remplit le double objet de couvrir la place de Pamplune & de conserver une communication directe avec Madrid. J'ose vous assurer, représentans, que les dispositions que nous avons prises nous assurent le succès; j'espère que bientôt j'aurai à vous annoncer de nouvelles victoires.

Rien ne peut égaler le courage, la bonne volonté des troupes; il faut avoir été le témoin de leur constance dans des marches pénibles & continuelles pendant six jours, pour se les représenter. Vos collègues Meillon & Bô, qui ont marché à la tête de nos colonnes, vous rendront sans doute un compte favorable.

Si l'Espagnol ne s'étoit décidé à la retraite avant d'avoir été atteint par nous dans les points où il s'étoit aggloméré, sans doute nous aurions plus de trophées à vous offrir que 200 prisonniers, neuf pièces de canon & un drapeau.

Salut & fraternité

Signé, MONCEY.

Session du 27 messidor.

Jean de-Bry a obtenu la parole pour une motion d'ordre; il a dit, qu'il étoit loin de croire que la malveillance qui cherche à abuser de tout, tireroit parti du décret rendu hier, pour répandre que la convention cherchoit à rétablir la terreur. Que dit ce décret? « Les airs & » chants civiques qui ont contribué au succès de la révolution, seront exécutés par les corps de musique des » gardes nationales & des troupes de ligne. Le comité » militaire est chargé de les faire exécuter chaque jour » à la garde montante au Palais-National ». Ce texte n'exclut aucune chanson civique. Eh quoi! nous avons gémi dix-huit mois sous le plus affreux despotisme, nous l'avons terrassé, & nous voudrions le ressusciter!

Non! non! s'écrie-t-on!

Et c'est moi, continue Jean-de-Bry, qu'on accuse d'avoir provoqué un décret pour ramener le terrorisme; moi, connu peut-être par un excès de sensibilité. Non! c'est la justice que la convention veut.

Oui! oui! s'écrie-t-on!

Elle veut être juste, ferme, humaine. Je crois devoir cette explication pour rassurer les bons citoyens.

Une voix. — Le décret ne s'exécute pas.

Jean-de-Bry. — D'après l'explication que je viens de donner, soyez tranquilles; tous les vrais citoyens s'empresseront pour son exécution.

Lanjuinais. — C'est qu'il ne faudroit jamais faire de décret sur de pareils objets; occupons-nous des loix; étouffons, par l'ordre du jour, la discorde naissante.

Vernier monte à la tribune pour soumettre à la discussion des projets de décrets, relatifs aux finances; on réclame pour la discussion de la constitution.

Génissieux représente que les finances aussi sont un objet pressant; il demande que les projets de Vernier soient discutés demain.

Lanjuinais. — Vous avez ajourné à demain la discussion sur la loi du 17 nivôse.

Trois objets que les finances sont plus pressées.

Eh bien, dit Lanjuinais, qu'on entende demain Vernier sur les finances, mais qu'on n'écoute après; la loi du 17 nivôse est pressée aussi; vous avez douze mille communes en saisies réelles.

La parole est restée au rapporteur de la commission des onze.

L'article sur lequel la discussion est engagée, est celui qui propose de laisser nommer les représentans du peuple.

Un grand nombre de membres ont aujourd'hui, comme hier, parlé pour & contre cette proposition.

Ceux qui se sont rangés de l'avis de la commission des onze, ont sur-tout fait valoir les bien plus grandes difficultés qu'il y a pour la brigade & l'intrigue de s'introduire dans les assemblées primaires, que dans les assemblées électorales.

Garan-Coulon a dit que les droits du peuple n'étoient entiers qu'autant qu'il choisiroit immédiatement ses représentans.

Guyomard disoit que députés nommés par des électeurs, n'étoient pas réellement les mandataires du peuple, mais les délégués du corps électoral.

Il s'est élevé des murmures! Qu'on me combatte, a dit Guyomard; mais on ne peut pas me faire voir autrement que je ne vois.

Ceux qui étoient de l'avis opposé, ont représenté que l'opinion des représentans seroit concluante si les assemblées primaires avoient été composées toutes d'hommes instruits.

Mais combien n'aura-t-on pas de moyens pour les égayer! Chaque petite assemblée élira le démagogue de son canton, & ne connoîtra pas ou oubliera l'homme de mérite & de bien habitant du canton voisin.

Corailion a fait valoir contre l'opinion des comités la facilité qu'aura un intrigant, doué de quelques talens, de subjuguier les assemblées primaires, de les tromper par les apparences du patriotisme.

Le même orateur expose que l'article proposé par le comité est tout à l'avantage des grandes communes; rarement un homme réunira tous les suffrages; & quand il les réuniroit, ils ne suffiroient pas pour contre-balancer ceux des grandes communes, qui s'entendront pour nommer unanimement le même citoyen.

Il en résultera que jamais l'habitant de la campagne ne réunira le nombre de voix exigées; ce seront les députés des deux ou trois plus grandes communes qui composeront les assemblées nationales de l'aristocratie des grandes villes.

Pour obvier à cet inconvénient, Génissieux propose de fixer un maximum de représentans, au-delà duquel on n'en pourra plus prendre dans les chefs-lieux de districts.

— On murmure.

L'opinant observe que si son idée n'est pas praticable, il faut rejeter l'article proposé par la commission.

Lanjuinais a parlé pour l'article de la commission, après quoi la discussion a été fermée & l'assemblée a décrété en principe qu'il y auroit des corps électoraux.

Le président alloit lever la séance; Legendre a demandé la parole; il a dit, qu'on avoit profité de son opinion d'hier, pour le peindre comme un partisan du terrorisme; qu'il n'a pas cessé, qu'il ne cessera pas de poursuivre ce monstre.

Legendre disoit: J'invite les journalistes... A ces mots, de violens murmures s'élevèrent; un grand nombre de membres sortent de leurs places. La séance est levée.

N

Jonction
niagu
arrivé
au au
dinair
vent

Les S
Abonnen
à les re
éprouver
mois
pour tra
formés o
sont pri
qu'ils ne
de la so

La fr
220 hon
déclare
Pescadre
du vice
en tout
six à tr
times at
navires
point de
cadre an
une cou
Juan, e
On é
74 cano
ladie épi
En arri
retz, &

S. M.
de comm